



COMMUNE DE GY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 octobre 2020
Législature 2020-2025

Salle Gyvi

◆◆◆

Présidence :	M. Antoine CORNUT	Maire
Présent-e-s :	Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
	Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe
	M. Sébastien DORAND	Conseiller municipal
	M. André FERREZ	Conseiller municipal
	M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	Conseiller municipal
	M. Bastien STAUFFER	Conseiller municipal
	Mme Michèle TISCHHAUSER	Conseillère municipale
	M. Jorge VARELA	Conseiller municipal
	M. Robin VIDONNE	Conseiller municipal
	M. Eric WYSS	Conseiller municipal
		Mme Myriam RIVOLLET
	Mme Carole CHOLLET	Procès-verbaliste
Absent :	M. Alexandre SIZONENKO	Conseiller municipal

◆◆◆

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la FAO du 14 avril 2020
2. Lecture de l'arrêté de promulgation de la loi 12537, publié dans la FAO, le 18 septembre 2020
3. Election du/de la président-e du conseil municipal et prestation de serment
4. Election du bureau du conseil municipal et prestation de serment
5. Nomination des président-e-s des locaux de vote pour 2021

◆◆◆

M. Antoine CORNUT, Maire, ouvre la séance à 19h15.

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la FAO du 14 avril 2020**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté faisant l'objet du point 1 de l'ordre du jour.

2. **Lecture de l'arrêté de promulgation de la loi 12537, publié dans la FAO, le 18 septembre 2020**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté faisant l'objet du point 2 de l'ordre du jour.

3. **Election du/de la président-e du Conseil municipal et prestation de serment**

M. le Maire annonce que le secrétariat général n'a reçu qu'une seule candidature à la fonction de Président du Conseil municipal, celle de **M. André FERREZ**.

Aucune objection n'étant émise quant à cette candidature, **M. le Maire** prie **M. André FERREZ** de se lever, la main droite levée.

Conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC), **M. Antoine CORNUT**, Maire, procède à la lecture de la formule du serment.

M. André FERREZ jure solennellement :

*« d'être fidèle à la République et au canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Suite à cette assermentation, **M. André FERREZ** entre immédiatement en fonction et **M. le Maire** lui cède sa place en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de son mandat.

4. **Election du bureau du Conseil municipal et prestation de serment**

M. le Président annonce les candidatures reçues pour le poste de vice-président du Conseil, se sont annoncés **Messieurs Jérôme LARDENOIS-ROBERT** et **Sébastien DORAND**.

Ces candidatures sont soumises au vote des personnes présentes et le résultat révèle une égalité parfaite des voix attribuées à chacun des candidats.

Dès lors, il appartient à **M. le Président** de départager les candidats et de désigner le vice-président du Conseil municipal.

M. le Président désigne **M. Sébastien DORAND** à la fonction de vice-président et indique que **Mme Myriam RIVOLLET** occupera la fonction de secrétaire du bureau.

Aucune objection n'étant émise, **M. le Président** donne lecture de la prestation de serment.

M. Sébastien DORAND et **Mme Myriam RIVOLLET** prêtent serment.

[Arrivée de **M. Robin VIDONNE**]

5. Nomination des président-e-s des locaux de vote pour 2021

M. le Président annonce les noms des personnes s'étant proposées pour remplir les fonctions de président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2021 :

Présidente	Madame Micheline Theintz
Suppléante de la présidente	Madame Chantal Gabriel
Vice-présidente	Madame Louisa Ferrez
Suppléante de la vice-présidente	Madame Carole Chollet

Aucune objection n'étant émise, le Conseil municipal prend note et remercie ces citoyennes pour leur engagement au sein de notre Commune.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h30.



Myriam RIVOLLET
Secrétaire du Conseil municipal



André FERREZ
Président du Conseil municipal

